

Le conflit italo-éthiopien

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le Président a annoncé qu'il convoquera le Comité de coordination dès que l'étude des propositions n^{os} 3, 4 et 5 sera suffisamment avancée pour qu'on puisse décider de la date de leur application.

La date de la mise en vigueur des sanctions serait fixée vendredi ou samedi

Genève, 31 octobre. — D'après les milieux officiels britanniques de Genève, Sir Samuel Hoare, chef du Foreign Office, et M. Anthony Eden, ministre de Grande-Bretagne pour la S.D.N., repartiraient dès samedi pour Londres. Sir Samuel Hoare se proposera pendant son bref séjour à Genève, de faire une déclaration sur l'état des négociations en cours pour le règlement du conflit italo-éthiopien.

La date de la mise en vigueur des sanctions serait fixée vendredi, soit au plus tard samedi, seul demeurant en session au-delà de cette semaine, le Comité chargé d'organiser et d'appliquer le système d'appui mutuel prévu par l'article 16 du Pacte.

L'adhésion de la France à l'organisation de l'appui mutuel

Voici le texte de la communication faite par M. Pierre Laval, au nom de la France, touchant l'adhésion de cette dernière à l'organisation de l'appui mutuel : « Le Comité de coordination des mesures à prendre en application de l'article 16 du Pacte de la Société des Nations a adopté, le 19 octobre, une proposition relative à l'organisation de l'appui mutuel. Je vous serais obligé de bien vouloir faire connaître à votre Comité que le Gouvernement français donne son adhésion à cette proposition, dont l'application devra dans son esprit se traduire par des négociations bilatérales entre les Etats intéressés. »

DANS LES MILIEUX BRITANNIQUES

La présence de Sir Samuel Hoare à Genève a pour but de témoigner de l'unité de la politique de la Grande-Bretagne

Genève, 31 octobre. — Sir Samuel Hoare n'a pas l'intention de prolonger son séjour à Genève au-delà de dimanche, à moins que le cours des conversations diplomatiques ne se révèle exceptionnellement favorable. On insiste dans l'entourage de M. Eden sur le caractère véritable de la présence de Sir Samuel Hoare, désireux avant tout de témoigner publiquement, par sa présence aux côtés de M. Eden, de l'unité de la politique extérieure de la Grande-Bretagne.

D'après les membres de la délégation britannique, il n'existerait pas de base concrète pour des conversations diplomatiques à Genève, en vue d'un prochain règlement du conflit italo-éthiopien, mais les représentants de la Grande-Bretagne se refusent volontiers à une nouvelle accélération dans cette voie, étant entendu, comme le rappelle hier Sir Samuel Hoare, qu'un règlement doit respecter à la fois les exigences du Pacte et les légitimes revendications de l'Éthiopie et de l'Italie.

Le baron Aloisi ne présiderait pas la délégation italienne

La présence du baron Pompeo Aloisi à Genève, n'est toujours pas donnée comme officielle. La délégation officielle pour le moment, serait dirigée par M. Guido Rocca. Le baron Aloisi ne se montrerait dans les coulisses de la S.D.N. qu'à titre plus ou moins officieux. Son rôle consisterait moins à suivre les travaux relatifs aux sanctions que les conversations qui pourraient avoir lieu sur le fond de l'affaire italo-éthiopienne.

En France

L'Union nationale des Syndicats agricoles contre les sanctions

Paris, 31 octobre. — L'Union nationale des syndicats agricoles communique une note où on lit notamment : « L'Union nationale des syndicats agricoles attire très instamment l'attention du Gouvernement sur les graves répercussions qu'aurait sur l'économie agricole du pays, déjà si compromise, des sanctions économiques prises contre l'Italie. » Ce pays achète actuellement à la France, de grosses quantités de blé, de bétail, pommes de terre, etc. Il serait navrant de voir perdre cet important débouché dans la période de crise que nous traversons.

La G.G.T. et les sanctions

Paris, 31 octobre. — La Commission administrative de la G.G.T. a examiné le concours que le C.C.O.T. consentait de lui apporter à l'application des mesures prévues par la S.D.N. contre l'Italie, rappelle ses obligations syndicales considérables qu'elle a dès maintenant à se refuser à tout transport et à toute manipulation de matériaux, matières premières, etc., à destination de l'Italie.

A l'occasion de l'inauguration de la Cité universitaire de Rome, M. Mussolini s'élève avec véhémence contre les sanctions

« Cet assaut économique, dont le monde civilisé devrait avoir honte, sera combattu avec ténacité »

Rome, 31 octobre. — M. Mussolini a prononcé jeudi matin, à l'occasion de l'inauguration de la Cité universitaire, un discours dans lequel, après avoir exprimé sa satisfaction pour la grande œuvre accomplie, il a dit que cette inauguration coïncidait avec la victoire sur l'assaut économique dont le monde civilisé devrait avoir honte, sera combattu avec ténacité et fortement méprisé par le peuple italien.

Il a ajouté que cette cérémonie se déroulerait « pendant qu'à Genève une assemblée d'égoïsmes et d'intérêts ploutocratiques tente en vain d'étrangler la jeune Italie des chemises noires. »

« Il faut qu'on sache, a-t-il ajouté, que cet assaut économique dont tout le monde civilisé devrait avoir honte, sera combattu avec ténacité et fortement méprisé par le peuple italien. »

Le Duce s'est alors levé : « Camarades étudiants, serrez-vous en première ligne ! Un cri formidable a répondu : « Oulé. » Le chef du gouvernement a conclu : « Peuples que cette Université, comme toutes les Universités d'Italie, devienne le gymnase, l'arène, le champ de bataille de l'esprit qui, lorsqu'il est accompagné des armes, ne peut manquer de remporter la victoire. »

La Cité universitaire remplacera le Sapienza, c'est-à-dire le vieux palais où se faisaient jusqu'à présent les cours de l'Université de Rome.

Tous les étudiants de Rome, coiffés du traditionnel chapeau de feutre à la Louis XVI, auquel sont fixés d'innombrables médailles, ont assisté à la cérémonie et ont défilé devant le chef du gouvernement, précédés de leurs étendards et des enseignes dorées inspirées de celles des légions romaines.

Après le départ du Duce, qui a été chaleureusement applaudi des groupes d'étudiants se sont concentrés sur la place de Porta Pia, afin de se livrer à une manifestation hostile devant l'ambassade de Grande-Bretagne. Les jeunes gens se sont heurtés à un solide barrage de carabiniers et, au bout d'une demi-heure d'efforts, ils se sont dispersés. Quelques arrestations ont été opérées.

Une manœuvre de quatre mille chars de combat

Rome, 31 octobre. — Quatre mille chars de combat prendront part à une grande manœuvre consistant en l'attaque par des troupes motorisées, d'une position fortifiée, qui se déroulera mardi prochain 5 novembre, sur le terrain de Gioaccolle, en présence du Duce.

En Éthiopie

LES OPERATIONS

Le communiqué italien

Rome, 31 octobre. — Voici le communiqué n^o 33 : « Le général de Bono télégraphie : « Sur le front de la Somalie, les Doublts de notre poste de Malakari ont été occupés le 30 octobre au matin, la zone des puits de Mat Oucouh, sur la route entre Edga Hamus et Maccalé. Dans la zone occupée par le 2^e corps d'armée et par le corps d'armée indigène, on a achevé le recensement des esclaves libérés en application du décret du haut-commissaire. Les esclaves libérés sont au nombre de 18.000. »

Tout est prêt pour une importante avance italienne dans le Tigré

Rome, 31 octobre. — Tout est prêt pour une avance importante sur le front du Tigré, avance qui serait vraisemblablement appuyée par une action simultanée en Somalie. La première avance avait été fixée le front à Adigrat, Enticho et Adoua, puis Axoum. Après la première période, exclusivement consacrée à l'organisation du terrain conquis, une série d'actions partielles a repoussé le front sensiblement vers le Sud. Il s'incure actuellement au Sud d'Assouan, mais les éléments italiens sont constamment en avant des lignes. Aux deux axes surtout, des reconnaissances terrestres ont pénétré très avant dans le pays.

En vue de la préparation de la nouvelle avance, l'intendance militaire a transporté par route 58.000 tonnes de marchandises et 40.000 par voie ferrée. Elle a récupéré 133 camions tombés dans les ravins ou détériorés. On a créé une installation pour la glace produisant 120 quintaux par jour. On a construit des voitures frigorifiques pour 60 tonnes de viande.

Dans le secteur d'Adoua, certaines sont allées jusqu'à Neve Takala. Dans le secteur d'Adigrat, d'autres sont allées jusqu'à Maccalé, où elles ont pénétré, mais d'un côté elles ont pénétré, la région était occupée par l'ennemi. Celui-ci a groupé cent mille hommes environ sous les ordres du ras Kassa et cent mille sous les ordres du ras Seyoum. Ces deux masses opèrent leur concentration dans le Tumbien, à l'Ouest de Maccalé, tandis que des éléments éthiopiens non identifiés occupent l'intérieur, au Sud et à l'Est de Maccalé. Ces troupes sont formées de Chouas, c'est-à-dire d'Éthiopiens proprement dits, et non d'habitants des provinces limitrophes.

On pense donc que l'ennemi attendrait des combats dans le Tumbien. Les Italiens avanceraient, en partant d'Adigrat, vers Maccalé, où elles ont pénétré, mais d'un côté elles ont pénétré, la région était occupée par l'ennemi. Celui-ci a groupé cent mille hommes environ sous les ordres du ras Kassa et cent mille sous les ordres du ras Seyoum. Ces deux masses opèrent leur concentration dans le Tumbien, à l'Ouest de Maccalé, tandis que des éléments éthiopiens non identifiés occupent l'intérieur, au Sud et à l'Est de Maccalé. Ces troupes sont formées de Chouas, c'est-à-dire d'Éthiopiens proprement dits, et non d'habitants des provinces limitrophes.

Dans la région de Moussa Ali

Addis-Abeba, 31 octobre. — Dans le communiqué qu'il a publié jeudi, le Gouvernement a signalé que les Italiens ne semblent pas avoir occupé effectivement le sommet du mont Moussa Ali. On croit, en effet, que ce sont des tribus de farouches Assamiras qui sont installées sur le montage. D'ailleurs, cavalier à signaux dans la région, entre le lac Helli et Didida, à environ deux kilomètres de la frontière de la Somalie française, vers le poste de Dobb, comme se dirigeant vers les marais Endini, paraît bien être complice d'Assamira.

Quant à la situation des forces italiennes autour de Moussa Ali, elles se présentent comme suit : A l'Ouest, une colonne qui serait ravitaillée par avion, se dirige vraisemblablement vers Alalouerra. Dans la région du lac Andak, on signale le passage d'une caravane composée d'une cinquantaine de chameaux, portant du matériel qui pourrait être destiné à l'établissement d'un camp d'aviation projeté près d'Alalouerra. Dans toute cette région, les Italiens reconstruisent des difficultés surtout en ce qui concerne l'approvisionnement en eau. Les puits de la région d'Adoua ont été saisis par les tribus Assamira.

A l'Est de Moussa Ali, les troupes italiennes procèdent à des terrassements pour l'établissement de routes et de pistes destinées, croit-on, à permettre la liaison vers Daddam, où un poste sanitaire aurait été établi.

Les tribus en route vers le front

Addis-Abeba, 31 octobre. — La date du départ du Négus de la capitale pour Daddam n'a pas encore été définitivement fixée. La route allant d'Addis-Abeba à Daddam est encombrée de tribus qui, par groupes de 20 à 30 hommes, se dirigent vers cette dernière ville, sous le commandement de leurs chefs. Des centaines de femmes — un certain nombre d'entre elles portant des articles de literie et d'autres leurs enfants — suivent leurs maris ou leurs fiancés vers le front.

La tactique éthiopienne

Addis-Abeba, 31 octobre. — Dans le Tigré, les Éthiopiens ont reçu l'ordre de faire une guérilla sans arrêt, surtout la nuit. Ils harcèlent les Italiens par petits groupes, sans leur laisser un moment de répit. Ils seraient ainsi réussis à surprendre plusieurs équipes du génie italien occupées sur les routes de la région d'Adoua, tuant les Italiens et détruisant les ouvrages d'art construits par eux. Des bruits circulent à Addis-Abeba selon lesquels les Érythréens désertaient en masse pour fuir la misère qui règne en Érythrée.

La guerre n'a pas encore commencé, déclare un général suédois conseiller du Négus

Durban, 31 octobre. — « La guerre n'a pas encore commencé. Tel est le communiqué fait sur les opérations militaires par le général suédois, conseiller militaire de l'Empereur, à son arrivée à Durban. Le général Virgin n'attache pas une importance excessive aux déclarations de certains chefs de tribus. Ces tribus frontalières sont essentiellement nomades. Leur loyalisme n'a jamais été très ferme et le général Virgin estime que plusieurs d'entre elles changeront encore fréquemment de service au cours des hostilités. »

En Belgique

L'application des sanctions

Bruxelles, 31 octobre. — Les membres du Gouvernement ont été mis au courant par M. Van Zeeland, premier ministre, des mesures prises ou à prendre pour l'application des sanctions. La Belgique a été la première à lever l'embargo sur le matériel de guerre destiné à l'Éthiopie, en application de la proposition des sanctions.

Un appel de S. E. le cardinal Liénart en faveur des chômeurs

« La Semaine Religieuse » de Lille, publie l'appel suivant de S. E. le cardinal Liénart en faveur des chômeurs : « La misère du chômage est loin de diminuer dans notre région. Chaque jour, peut-être, dit, rend plus précaire la situation de nombreux foyers. L'approche de l'hiver, nous tenons à renouveler l'appel que nous vous avons déjà fait en faveur de ceux que la crise atteint le plus cruellement. »

Une attaque éthiopienne vers l'Érythrée a échoué

Assara, 31 octobre. — On croit que les troupes italiennes ont repoussé quelques patrouilles éthiopiennes disséminées, qui cherchaient à traverser le fleuve Setit et à pénétrer en Érythrée, par un gué, à proximité d'Elaschiv. Suivant certaines informations, ils auraient subi de lourdes pertes et un certain nombre d'entre eux auraient été faits prisonniers.

LES INFORMATIONS DE SOURCE ETHIOPIENNE

Les déplacements des troupes du ras Seyoum

Addis-Abeba, 31 octobre. — On apprend de sources particulières que les troupes du ras Seyoum, commandant en chef du Tigré, se trouvent aujourd'hui dans les montagnes de Guerrita. Elles seraient dans celles du Tumbien. Elles se déplacent rapidement, de façon à dérouter les Italiens.

LE JUDI 4 NOVEMBRE DEVANT LA COUR D'ASSISES DE LA SEINE COMMENCERONT LES DÉBATS DE L'AFFAIRE STAVISKY

De plus en plus fort : Les avances hongroises

Le 4 novembre prochain, devant les Assises de la Seine, commenceront les débats du procès Stavisky. Ils seront présidés par M. Barnaud, président de Chambre à la Cour d'appel. Le siège du ministère public sera occupé par M. Fernand Roux, procureur général, assisté des avocats généraux Gaudel et Cassagnou.

La Cour entendra plusieurs centaines de témoins. Une soixantaine d'avocats seront au banc de la défense. Aussi les débats judiciaires risquent de durer plus d'un mois.

La naissance de l'affaire

L'affaire Stavisky acquit le 28 décembre 1933, la suite de l'arrestation à Bayonne du nommé Tisier, directeur du Crédit municipal de cette ville, pour malversations dans sa comptabilité. Au juge d'instruction chargé de l'affaire, M. du Hal, Tisier avoua que le Crédit municipal de Bayonne avait émis des bons pour des centaines de millions, qu'il en avait distribué.

Le 15 décembre, le receveur des finances de Bayonne, M. Sadron, se rendit au Crédit municipal pour effectuer sa vérification annuelle. Il trouva six bons signés en blanc par Tisier. Mais sa stupéfaction fut bien plus grande lorsqu'il lui présenta une plainte de l'Urbaine portant sur plusieurs millions alors que, d'après les registres, il n'y avait que 600.000 francs de bons émis par le Crédit municipal.

Le 23 décembre, Tisier avoua ses malversations au sous-préfet de Bayonne et le premier de tous les inculpés était arrêté.

Les complications et les compromissions se révélèrent peu à peu. On découvrit la culpabilité de Stavisky, de Gerat qui, dût l'acte d'accusation, malgré tous les avertissements et en connaissance de cause, n'a cessé de garantir les agissements de Tisier et de Cohen qui, par exemple, évaluait 24 millions des gages d'une valeur de 400.000 francs.

Parmi les autres principaux inculpés, citons le baron de Fourtou, qui prit son nom à l'ex-Stavisky et l'aide dans ses entreprises frauduleuses ; Bonnaire qui mit son influence au service de l'escroc ; Dubarry, ancien directeur de « La Volonté », qui joua le même rôle d'agent de l'escroc des sommes considérables.

En ce qui concerne Arlette Stavisky, l'acte d'accusation justifie l'inculpation de recel par l'évocation de l'existence de plusieurs comptes ouverts au cours de quatre années aux côtés de son époux. Les vingt inculpations ont été l'œuvre des Parquets de Bayonne et de la Seine. Une Commission d'enquête parlementaire fut nommée dans le même temps des investigations parallèles.

Le suicide de l'escroc

Rappelons enfin, que Stavisky prit la fuite le surindemain du jour de l'arrestation de Tisier et que, traqué par la police, il fut trouvé le 26 septembre par un hallier de police, dans une villa de Chantilly, le « Vieux-Louis », au moment même où les policiers y faisaient irruption, le 9 janvier 1934.

Il serait trop long d'évoquer ici tout le passé de l'aventurier. Indiquons seulement qu'il avait été arrêté en 1926 pour escroqueries et recel, qu'il avait été remis en liberté provisoire pour raisons de santé, et que, bénéficiant de remises successives, il n'était pas encore jugé depuis plus tard, quand éclata le scandale de Bayonne.

Importantes dispositions ont été prises pour les débats du procès

Jeudi après-midi, le président Barnaud, qui présidera les débats de l'affaire Stavisky, a réglé des détails du procès. Avec M. Barnaud se trouvaient M. Gaudel, avocat général, le greffier Wilmes, un capitaine et un lieutenant de la Garde républicaine, M. André Batag, contrôleur chef des services administratifs du Palais ; M.M. Dujardin, architecte ; Charles Desprez, président du Syndicat de la Presse judiciaire de Paris.

Les dossiers — on sait que les uns sur les autres ils atteignent une hauteur de 1 m. 50 — seront déposés dans un coffre-fort, derrière la Cour. Nuit et jour une sentinelle montera la garde devant ce coffre-fort.

En ce qui concerne les jurés six jurés supplémentaires ont été tirés au sort. La Cour sera ainsi composée : M.M. Barnaud, président ; Peyre, président adjoint ; Giesmout, conseiller assesseur ; M. Durval, conseiller suppléant, et M. Durval, assesseur suppléant.

On sait dès maintenant que les jurés auront à répondre à 1.356 questions. La première audience, celle de lundi, sera présidée par le président et sera consacrée à l'interrogatoire des témoins par le jury de jugement, appel des témoins, fixation approximative de la date à laquelle ceux-ci devront venir déposer, interrogatoire d'identité des accusés, lecture de l'acte d'accusation qui comporte plus de 64 feuillets.

On pense que cinq audiences suffiront pour l'interrogatoire de tous les accusés. L'accusation a fait citer 131 témoins, dont 100 ont été entendus, mais il en reste encore à citer, mais viendront-ils tous ?

« Pas de femmes ! »

Enfin, on souvient d'une circonstance du procès Stavisky — celle de M. Pierre Laval quand le « premier » fut ministre de la Justice — M. Barnaud ne tolérera à cet égard la présence d'aucune femme. Ajoutons que le service d'ordre, renforcé par des forces de police, sera pour les journalistes, de nouvelles mesures spéciales ont été établies ; elles sont actuellement à la signature du procureur général.

Une réunion du Comité directeur de l'Alliance démocratique

Paris, 31 octobre. — Le Comité directeur de l'Alliance démocratique s'est réuni sous la présidence de M. P.-E. Flaudin pour arrêter l'ordre du jour du Congrès national annuel de Paris qui se tiendra les 16 et 17 novembre, à Bordeaux. M. P.-E. Flaudin qui n'avait pu venir depuis l'accident dont il a été victime, aux séances du Comité, fut réintégré d'une ovation chaleureuse de la part de ses collègues.

POUR L'ÉDUCATION DU BUDGET

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le budget de l'Education nationale

M. Borel a souligné que les crédits du budget de l'Éducation nationale qu'il rapporte, sont diminués de 15 à 18 %. Les crédits de l'enseignement supérieur ont été durement touchés. La Commission a également adopté avec des modifications, les propositions gouvernementales en réservant les chapitres affectés par les décrets-lois.

Après le chapitre 63 (Écoles de garçons), dont le rapporteur a estimé la dotation insuffisante, M. Deat a proposé, après discussion, l'ajout du chapitre. Addition qui a été décidée.

M. de Lasticry a demandé que la structure de l'enseignement secondaire soit réservée aux familles françaises, des bourses pouvant être accordées aux étrangers. Cette proposition, appuyée par le rapporteur général, a été prise en considération.

Le budget des Monnaies et Médailles

Enfin, la Commission a adopté sur rapport de M. de Ramel, le budget des Monnaies et Médailles. Elle a pris connaissance de la proposition relative à la célébration du jubilé de M. Luminère et a été unanime pour s'associer à cette manifestation.

Les membres radicaux-socialistes sont disposés à revenir sur leurs votes en deuxième lecture

Des membres de la Commission des finances appartenant au groupe radical-socialiste ont fait observer jeudi après-midi, dans les couloirs de la Chambre, que les décisions prises au cours de la première lecture et, qu'en cas où la Commission des finances ne pourrait se procurer les ressources nécessaires pour faire face aux réductions d'économies réalisées, ils seraient disposés à revenir sur ces votes en deuxième lecture ou à modifier les évaluations faites, soit en ce qui concerne les anciens combattants.

Ces déclarations semblent avoir été la conséquence de conversations qui ont eu lieu entre M. Henriot et des membres influents du parti radical-socialiste au sujet des conséquences possibles des récentes décisions de la commission.

D'après les échos parvenus à la Chambre de ces conversations, le ministre d'État aurait vivement insisté auprès de ses collègues pour que tout en tenant compte dans la mesure du possible des décisions du Congrès, ils s'employent avant tout à sauvegarder l'équilibre budgétaire.

Les décrets-lois parus au « Journal Officiel »

Ministère des Finances

Un décret a pour objet de combler le trou creusé dans les finances locales par la loi du 6 juillet 1934, qui supprimait la patente sur les locaux d'habitation. Ce décret prévoit un nouvel aménagement des centimes additionnels à la patente et aux contributions foncières et mobilières ainsi qu'un relèvement du fonds commun du chiffre d'affaires, préalablement alimenté par des ressources d'une triple nature : 1^o Majoration de 20 fr. sur les permis de chasse départementaux ; 2^o Taux additionnel pour les distributeurs d'essence ; 3^o L'abandon par l'État de 50 % des droits de garde des forêts appartenant à des communes ou à des collectivités locales.

Le décret qui modifie l'assiette de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, stipule notamment que le décalage pendant lequel le déficit d'un exercice donné pourra être réduit des bénéfices réalisés par les entreprises, est porté de 3 à 5 ans.

Ce même décret prévoit la possibilité pour les assureurs de l'impôt sur les affaires et traitements de déduire leurs frais réels du montant de leurs appointements à condition de justifier d'une façon précise lesdits frais.

Un décret est destiné à rendre plus aisés le financement des marchés avec l'État et les collectivités publiques. Un décret vise à simplifier les conditions de titres nominatifs. Cette signature pourra être, désormais, certifiée par un notaire ou un agent de change. D'autre part, l'obligation de délivrer des titres nominatifs, est étendue aux collectivités.

Un décret supprime l'interdiction du démarchage dans le cas d'opérations à terme sur des bourses de commerce étrangères, à la condition expresse qu'il s'agisse d'opérations faites pour le compte d'industriels et de commerçants, quand les opérations se rapportent aux produits ou aux marchandises restant dans l'activité commerciale de ces négociants.

Enfin un autre décret donne des précisions sur le remboursement anticipé des dettes contractées avant le 16 juillet 1935.

Par ailleurs, les décrets-lois signés mercredi, ceux qui intègrent le Ministère des Finances, sont au nombre de 31. On peut les répartir en plusieurs catégories :

1^o Décrets tendant à simplifier le fonctionnement de certains services administratifs. — A titre d'exemple : Décret tendant à supprimer le double emploi des mandats ; décret tendant à rattacher à la comptabilité communale, les opérations des petits bureaux de bienfaisance et d'assistance.

2^o Décrets qui tendent à la réorganisation sur des bases nouvelles des services départementaux ou qui n'ont pas été adaptés aux exigences de la vie contemporaine. — A titre d'exemple : Décret tendant à modifier le décret relatif à l'assistance et à faciliter le fonctionnement du service de

JOURNAL DE ROUBAIX

ABONNEMENTS

Vos et départements	3 francs 50 par an
France et colonies	4 francs 50 par an
Belgique	5 francs 50 par an
Compte chèques postaux	1000 10